



**CIP-ICU**

Canadian Institute of Planners  
Institut canadien des urbanistes



ÉNONCÉ DE  
POLITIQUE SUR  
**LA PLANIFICATION  
DE COLLECTIVITÉS  
SAINES**

## CONTEXTE DE LA POLITIQUE

La relation entre la conception des collectivités et l'état de santé de la population canadienne est plus pertinente que jamais. La montée des inégalités, l'isolement social, l'insécurité alimentaire, les modes de vie sédentaires, la circulation routière trop intense, la criminalité urbaine et le manque de logements abordables sont tous des facteurs qui ont une incidence sur la santé et le bien-être des Canadiens. Ces problèmes sont amplifiés par des facteurs environnementaux comme l'éclairage excessif, les odeurs, le bruit, les changements climatiques et la pollution. Il se pourrait que ces facteurs de stress sociaux et environnementaux contribuent au surpoids et à l'obésité, au diabète, aux taux de cancer, aux problèmes respiratoires, aux maladies cardiovasculaires, aux blessures physiques, aux troubles mentaux et à d'autres problèmes importants de santé publique au Canada. Bien qu'il ne fasse aucun doute que la génétique, les choix individuels et les limites du système de soins de santé ont une incidence sur ces problèmes de santé, il est maintenant amplement prouvé que la conception des collectivités joue aussi un rôle majeur.

En tant que professionnels qui s'intéressent au façonnement de l'environnement bâti, naturel et social, les urbanistes peuvent contribuer à la création de collectivités saines. Les urbanistes peuvent promouvoir les conditions dans lesquelles on peut améliorer la santé et le bien-être de la collectivité et des individus, tout en accroissant la prospérité, l'équité sociale et l'équité en santé, notamment par les décisions qui sont prises concernant l'utilisation du territoire, l'aménagement urbain, l'offre de logements, les infrastructures de transports et l'emplacement des services et des espaces verts. Les urbanistes, formés pour considérer la collectivité dans son ensemble, se trouvent dans une position privilégiée pour intégrer des points de vue divers, collaborer avec un large éventail de professionnels apparentés et d'intervenants et proposer des solutions qui appliquent les principes de la planification de collectivités saines. Les professionnels qui participent à la planification de nos collectivités peuvent donc influencer de façon profonde et durable la santé et le bien-être des citoyens.

### QU'EST-CE QU'UNE COLLECTIVITÉ SAINE?

Notre compréhension des collectivités saines évolue à mesure que nous développons notre connaissance des déterminants sociaux, économiques et écologiques de la santé publique. Dans le présent énoncé de politique, une collectivité saine est un endroit où l'environnement bâti, social, économique et naturel est sain et offre aux citoyens la possibilité de réaliser leur plein potentiel<sup>1</sup>, peu importe leur situation sociale, culturelle ou économique. Une collectivité saine motive les gens à unir leurs efforts pour faire de leur collectivité un meilleur endroit où vivre pour eux-mêmes, leur famille, leurs amis, leurs voisins et les autres. Une collectivité saine favorise un dialogue constant, produit des occasions propices au leadership pour tous, embrasse la diversité, met les gens et les ressources pertinentes en contact, suscite un sentiment d'appartenance et façonne elle-même son avenir<sup>2</sup>.

1 Adapté de l'American Planning Association (2017).

2 Adapté du département de santé publique du Massachusetts (2013).

## BUT DE LA POLITIQUE

L'Institut canadien des urbanistes (ICU) envisage un avenir où la planification, la conception, l'aménagement et la gestion de chaque collectivité contribuent à créer des environnements vibrants aux modes de vie actifs qui favorisent et protègent la santé de tous les Canadiens en rehaussant l'équité sociale et l'équité en santé de la collectivité.



## OBJECTIFS DE LA POLITIQUE

Pour atteindre le but de la politique en matière de collectivités saines, l'ICU appuie les objectifs suivants en ce qui concerne l'environnement bâti, naturel et social :

### L'ENVIRONNEMENT BÂTI

- ◆ Un aménagement compact et interrelié et des utilisations mixtes du territoire sont mis de l'avant pour soutenir des services et des équipements améliorés et réduire la dépendance à la voiture.
- ◆ Tous les citoyens ont accès, à un coût abordable, à des installations récréatives, à des services de santé, à des épiceries et à d'autres caractéristiques de l'environnement bâti.
- ◆ Les infrastructures pour les transports en commun et les modes de transport actifs sont accessibles et abordables pour tous et prennent en compte les conditions climatiques locales.
- ◆ Les rues sont conçues pour assurer une cohabitation sécuritaire de tous les usagers de la route, et en particulier la sécurité et le confort des plus vulnérables aussi bien dans les contextes urbains que ruraux.
- ◆ La planification d'un domaine public riche est mise en valeur; on y trouve des espaces publics à l'échelle humaine, agréables sur le plan esthétique, sensibles à la culture, sécuritaires et accessibles à tous les citoyens, ce qui favorise des collectivités socialement inclusives et unies.

- ◆ Les collectivités autochtones et non autochtones rurales, nordiques, éloignées et urbaines disposent de suffisamment de logements et de services appropriés, abordables et adéquats pour tous, peu importe l'âge, la capacité ou le groupe social.
- ◆ La conception des espaces publics et des quartiers favorise la sécurité, les liens sociaux, l'accessibilité et le bien-être, tout en limitant les occasions de commettre des crimes et la victimisation.



#### L'ENVIRONNEMENT NATUREL ET RURAL

- ◆ La planification reconnaît l'importance pour la santé et le bien-être de préserver et de remettre en état les environnements naturels.
- ◆ Les pratiques d'aménagement favorisent des modes de vie actifs en assurant une répartition adéquate d'espaces verts bien conçus, en augmentant la connectivité entre les espaces verts et en améliorant l'accès à des environnements naturels de manière équitable.
- ◆ Des mesures sont prises pour contribuer à améliorer la qualité de l'air, des terres et de l'eau localement et pour minimiser les effets de l'exposition aux polluants et aux contaminants.
- ◆ L'habitat naturel est protégé pour assurer la biodiversité et des écosystèmes sains.
- ◆ L'agriculture urbaine est encouragée pour contribuer à assurer l'accès à des aliments sains en quantités suffisantes.
- ◆ Les toitures végétales et les surfaces vertes sont encouragées pour contribuer à éliminer les îlots de chaleur urbains.
- ◆ Les organismes de planification locaux, provinciaux, territoriaux et fédéraux prennent des mesures pour gérer les effets à long terme sur la santé qui sont associés aux changements écologiques planétaires, y compris les changements climatiques.

## L'ENVIRONNEMENT SOCIAL

- ◆ Une collectivité forte, inclusive et résiliente appuie le développement social et le bien-être de tous ses citoyens et réduit les inégalités sociales et les inégalités en santé.
- ◆ Des considérations liées à l'équité sociale et à l'équité en santé sont intégrées à toutes les stratégies élaborées et à toutes les décisions prises par les urbanistes de façon à favoriser des collectivités saines.
- ◆ Le public a accès toute l'année à des services et à des installations qui offrent des endroits sécuritaires actifs et passifs où s'adonner à l'activité physique, passer du temps dehors, créer des liens sociaux et bâtir la collectivité.
- ◆ La planification de collectivités saines reconnaît les besoins divers des personnes qui habitent dans des collectivités autochtones et non autochtones rurales, nordiques, éloignées et urbaines.
- ◆ Le savoir autochtone local et les traditions autochtones en matière d'aménagement sont intégrés aux processus de planification dans le respect de droits des peuples autochtones.
- ◆ Les groupes communautaires et les citoyens locaux sont informés et responsabilisés, ce qui leur permet de participer au processus de planification et d'apporter des améliorations à l'échelle du quartier.

## LE RÔLE DES URBANISTES

L'ICU reconnaît que les urbanistes ont la responsabilité de planifier et de prendre des décisions d'une manière qui rallie le public, en collaboration étroite avec d'autres professions et à l'appui de l'aménagement de collectivités saines, équitables et inclusives. Par conséquent, les urbanistes sont tenus de respecter les obligations professionnelles suivantes :

### ASSURER DES DÉCISIONS EFFICACES

- ◆ Se servir de leur influence pour accroître l'équité sociale et l'équité en santé et œuvrer activement pour susciter un engagement significatif de la part du public, favoriser l'inclusion sociale et culturelle et réduire les inégalités dans tous les processus de planification.
- ◆ Comprendre les effets potentiels des déterminants de la santé, en particulier l'environnement bâti, sur la santé de la collectivité.

- ◆ Connaître la recherche scientifique et les données disponibles pour assurer la prise de décisions en matière d'urbanisme qui sont à la fois éclairées par des preuves et appropriées.
- ◆ Connaître les politiques, les cadres et les cibles établis à l'échelle internationale pour favoriser des collectivités saines, par exemple les objectifs de développement durable et le programme de développement urbain des Nations Unies.
- ◆ Prendre des décisions qui respectent les principes de la planification de collectivités saines et s'efforcer d'accroître l'équité des résultats, surtout là où les inégalités de revenu et de ressources sont extrêmes.
- ◆ Évaluer les effets des décisions proposées pour s'assurer que ces décisions améliorent la santé, le bien-être et la qualité de vie de l'ensemble des citoyens tout en favorisant la durabilité écologique et financière.
- ◆ Recueillir le savoir local pour éclairer les processus de planification et assurer des décisions et des interventions qui sont appropriées sur le plan local et répondent aux besoins de la collectivité.
- ◆ Assurer la transparence du processus décisionnel et l'accessibilité du public aux données afin d'améliorer l'engagement de la collectivité et la reddition de comptes.
- ◆ Dans leur pratique professionnelle, montrer par l'exemple ce qu'est une prise de décision respectueuse de l'environnement.

#### COLLABORATION INTERSECTORIELLE

- ◆ Favoriser une collaboration intersectorielle, interministérielle et intergouvernementale pour assurer une approche intégrée et globale de la planification de collectivités saines, ainsi qu'une mise en œuvre efficace des politiques en matière de collectivités saines.
- ◆ Collaborer entre urbanistes et avec d'autres professionnels – professionnels de la santé publique, architectes, aménagistes paysagers, concepteurs urbains, ingénieurs des transports, etc. – pour créer des collectivités saines.
- ◆ Coordonner les efforts de recherche en matière de collectivités saines avec les organismes de santé publique et échanger des données et des résultats de recherche liés à la santé.

- ◆ Collaborer avec les organismes de santé publique pour traduire les résultats de recherche en un langage accessible de tous les jours, et communiquer les avantages de la planification de collectivités saines au grand public et aux élus.
- ◆ Chercher à développer un langage commun et des relations de travail avec d'autres professionnels qui s'intéressent aux collectivités saines pour éviter les approches cloisonnées.
- ◆ Collaborer avec les professionnels de la santé pour vérifier si, avec le temps, les changements dans l'environnement bâti mènent aux résultats souhaités pour la santé, et réviser les plans et les politiques en conséquence.

#### RALLIER LES PEUPLES AUTOCHTONES, LES INTERVENANTS, LES JEUNES ET LE GRAND PUBLIC

- ◆ Régulièrement consulter et rallier les élus et les dirigeants, le secteur privé, les communautés autochtones et non autochtones, les jeunes et le grand public pour veiller à ce que leurs points de vue soient pleinement pris en compte dans les solutions qui favorisent des collectivités saines.
- ◆ Avoir des relations inclusives et respectueuses avec les peuples autochtones en s'efforçant d'encourager la compréhension, la validation et le respect du savoir et des pratiques culturelles autochtones pour assurer des décisions et des interventions qui sont pertinentes et appropriées sur le plan culturel.
- ◆ S'efforcer d'utiliser les occasions de participation et le processus de planification pour favoriser l'inclusion sociale et culturelle.
- ◆ Ne pas craindre de mettre à l'essai des méthodes et des technologies novatrices pour créer un dialogue et collaborer avec le public et les groupes d'intérêt.
- ◆ Tirer parti du travail fait par l'ICU à l'échelle nationale pour améliorer la sensibilisation et le soutien du public envers les collectivités saines en attirant l'attention sur les multiples avantages des solutions qui favorisent des collectivités saines.
- ◆ Communiquer de l'information aux élus et au public pour expliquer comment l'aménagement de collectivités saines a des retombées positives à court, à moyen et à long terme sur les investissements pour les collectivités et les gouvernements, et comment l'environnement bâti influence la santé.

## APPEL À L'ACTION

L'ICU reconnaît que les urbanistes ont la responsabilité de planifier et d'appuyer le développement de collectivités saines et de prendre des décisions qui respectent les principes de la planification de collectivités saines. L'ICU est déterminé à faire en sorte que les urbanistes praticiens aient accès aux ressources, aux données, à la formation et autres mesures de soutien dont ils ont besoin pour intégrer les principes de la planification de collectivités saines dans leur travail. L'ICU est également déterminé à collaborer avec les autres professions, les associations d'urbanisme et les gouvernements, les intervenants et le grand public pour contribuer à relever les défis en matière de santé auxquels font les Canadiens.

## LE RÔLE DE L'ICU

L'ICU reconnaît que la planification de collectivités saines est une planification qui est dans l'intérêt du public. Pour appuyer la mise en œuvre de la politique, l'ICU prendra les mesures suivantes pour s'assurer de contribuer à la santé, au bien-être et à la qualité de vie de l'ensemble des citoyens du Canada :

- ◆ Promouvoir la vision de collectivités saines dans ses communications, la défense de ses politiques, les normes de formation, les activités de perfectionnement professionnel et son travail avec d'autres professions.
- ◆ Faire de l'établissement et du renforcement de partenariats avec d'autres organismes professionnels une priorité dans son approche de la planification de collectivités saines.
- ◆ Veiller à ce que les urbanistes aient accès aux ressources, aux données, à la formation et autres mesures de soutien nécessaires pour pleinement intégrer le prisme des collectivités saines à leur travail.
- ◆ Réclamer à l'échelle nationale et internationale des politiques et des actions qui contribueront à des collectivités plus saines.
- ◆ Envisager d'autres priorités de mise en œuvre en fonction d'une analyse du contexte et d'un sondage auprès des membres réalisés tous les ans.



## À PROPOS DE CET ÉNONCÉ DE POLITIQUE

L'institut canadien des urbanistes (ICU) est un ordre professionnel au service de ses plus de 6 900 membres à l'échelle nationale qui agit en qualité de porte-parole de la profession au Canada depuis 1919. Les politiques de l'ICU guident le travail quotidien et les projets spéciaux que l'organisme accomplit pour faire avancer les pratiques exemplaires de la profession d'urbaniste au Canada.

L'élaboration de la politique, sous la gouverne du comité sur les collectivités saines de l'ICU, s'est appuyée sur de vastes consultations approfondies menées à l'aide d'entrevues, de questionnaires et de groupes de réflexion avec des urbanistes, des planificateurs, des professionnels de la santé, des universitaires et d'autres experts du domaine des collectivités saines. Le conseil d'administration de l'ICU a ratifié la politique en novembre 2018.

## RESSOURCES ADDITIONNELLES

Pour des ressources additionnelles sur les collectivités saines produites par l'ICU, y compris une bibliographie annotée sur les collectivités saines, des rapports sur différents aspects des collectivités saines, un guide pratique sur les collectivités saines et plus, allez à [la page Web sur les collectivités saines de l'ICU](#).

## PRINCIPAUX TERMES ET DÉFINITIONS

**Mode de transport actif :** Un mode de transport actif désigne toute forme de déplacement à propulsion humaine (marche, vélo, fauteuil roulant, patins à roues alignées, planche à roulettes, etc.).

**Environnement bâti :** L'environnement bâti fait partie de notre environnement physique et comprend les bâtiments, les parcs, les écoles, le réseau routier et autres éléments d'infrastructure rencontrés par les citoyens.

**Environnement naturel :** L'environnement naturel englobe les interactions entre toutes les espèces vivantes, le climat, les conditions météorologiques et les ressources naturelles qui ont un effet sur la survie des êtres humains et l'activité économique.

**Environnement social :** L'environnement social englobe le milieu physique immédiat, les relations sociales et les milieux culturels au sein desquels des groupes définis de gens fonctionnent et interagissent.

**Déterminants de la santé :** Les déterminants de la santé d'ordre social et économique sont les conditions dans lesquelles les gens naissent, grandissent, vivent, travaillent et vieillissent. Ces conditions sont façonnées par la répartition de la richesse, du pouvoir et des ressources à l'échelle mondiale, nationale et locale. Les déterminants de la santé d'ordre écologique englobent l'air, l'eau, les processus écologiques, les ressources naturelles, les matériaux de construction, l'énergie et un climat propice pour la santé des êtres humains et autres formes de vie.

**Équité sociale et équité en santé :** L'équité sociale et l'équité en santé impliquent qu'idéalement, chaque individu a une chance équitable de réaliser son plein potentiel sur le plan social et sur le plan de la santé et que personne ne devrait être désavantagé dans la réalisation de ce potentiel.

**Utilisation mixte du territoire :** Une utilisation mixte du territoire signifie qu'une gamme d'utilisations complémentaires ont lieu ensemble dans un agencement équilibré et peut inclure des aménagements résidentiels, des magasins, des lieux de travail ainsi que des installations récréatives, des parcs et des espaces ouverts.

**Santé publique :** L'art et la science dont l'objet est de prévenir la maladie, de prolonger la vie et de promouvoir la santé grâce aux efforts organisés de la société.



© 2018 L'institut canadien des urbanistes

141, avenue Laurier ouest,  
Bureau 401 Ottawa (Ontario)

Website : [cip-icu.ca](http://cip-icu.ca)  
Twitter : [@CIP\\_ICU](https://twitter.com/CIP_ICU)  
Facebook : [cdnplanners](https://www.facebook.com/cdnplanners)  
Instagram : [cdnplanners](https://www.instagram.com/cdnplanners)  
LinkedIn : [company/canadian-  
institute-of-planners](https://www.linkedin.com/company/canadian-institute-of-planners)